

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL DE L'ATL, RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL : VALABLE À PARTIR DU 23 MAI 2022

CETTE SYNTHÈSE CONCERNE LES AES, EDD ET ATL AUTRE

Organisation des activités	Autorisé en intérieur et extérieur, pour les activités résidentielles et non résidentielles
Taille des groupes (hors encadrement)	En extérieur ou en intérieur : retour au fonctionnement précédant la pandémie quant aux capacités d'accueil des structures. Plus de limitation de taille des groupes
Présence de tiers encadrants	Autorisé en intérieur et en extérieur
Accueil des proches, avant et après l'activité en intérieur et extérieur	Autorisé en intérieur et en extérieur
Réunion, événement et fête avec public extérieur (ex. spectacle avec parents)	Intérieur et extérieur : autorisé. Le port du masque est fortement recommandé lors d'évènements avec un encombrement exceptionnel ou lorsqu'une distanciation de 1,5 m ne peut être assurée.

Organisation des repas	Autorisé en intérieur et extérieur, MAIS avec une attention particulière à la bonne ventilation du local et au lavage des mains avant et après les repas .
Activités extramuros	Autorisé un ou plusieurs jours
Activités physiques et sportives	Autorisé en intérieur et en extérieur
Transports	Autorisé : le port du masque est non obligatoire dans les transports en commun mais vivement recommandé aux heures de forte affluence. Nécessité de respecter les règles en vigueur dans la société de transport. Une attention particulière sera portée à la bonne ventilation du véhicule pendant le transport et au nettoyage régulier des surfaces de contact.
Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel	Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel.

<p>Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités pour les encadrants des enfants fréquentant l'enseignement maternel</p>	<p>A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'encombrement exceptionnel.</p>
<p>Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire</p>	<p>Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.</p>
<p>Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque lors des activités pour les enfants fréquentant l'enseignement secondaire</p>	<p>Aucune distanciation physique requise entre les enfants. Pas de port du masque pour les enfants fréquentant l'enseignement secondaire.</p>
<p>Distanciation physique (1,5 mètre) et port du masque pour les encadrants des activités</p>	<p>A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux. Pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'encombrement exceptionnel.</p>

accueillant des
enfants fréquentant
le primaire et
secondaire

Distanciation
physique (1,5 mètre)
et port du masque
lors des activités pour
les parents

A l'intérieur, importance à apporter à la ventilation des locaux. Pas de port du masque obligatoire mais il reste recommandé lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie et dans les lieux d'encombrement exceptionnel.

Hygiène corporelle

Hygiène de base. Voir les recommandations dans les pages 126 à 128 du référentiel Mômes en santé <http://www.momesensante.be/>

Hygiène des locaux

Recommandations dans les pages 31 à 34 du référentiel Mômes en santé <http://www.momesensante.be/>

Ventilation en
intérieur

La ventilation doit rester une préoccupation majeure. Les espaces doivent être bien ventilés . Il faut aérer les locaux aussi souvent que possible : ouvrez les fenêtres et les portes avant les activités (10 à 15 minutes), aux pauses (5 minutes minimum), et après les activités (10 à 15 minutes). Consulter les [Recommandations pour la mise en pratique et le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur dans le contexte de la pandémie de COVID-19.](#)

Ventilation tentes et chapiteaux

Lors d'activités résidentielles : camps avec tentes et/ou chapiteaux --> Une attention particulière doit être portée à une bonne ventilation

Les personnes médicalement vulnérables

Le port du masque FFP2 est toujours recommandé en intérieur pour les personnes médicalement vulnérables. Besoin de conseils, des questions? La cellule COVID de l'ATL à l'ONE peut être contactée via le formulaire en ligne sur le site ONE : www.one.be/professionnel/coronavirus/gestion-de-cas-covid-19-atl

Besoin de conseils, des questions? La cellule COVID de l'ATL à l'ONE peut être contactée via [le formulaire en ligne sur le site ONE](#).